

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 04 mars 2011

N° 2011-05

Nombre de délégués en exercice :	16	L'an deux mil onze, le 04 mars à onze heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	10	
Date de la convocation :	23 février 2011	

Présents : MM. ASTRUC, ANDRIEU, CAMBON (sauf en ce qui concerne le vote du CA), GARRIGUES, GUIRBAL, LAVABRE, MASSAT, MASSEGLIA, MOIGNARD et Mme TAURAN.

Absents excusés : MM. AJAS, ANDRIEU, BONHOMME, DAGEN, DELMAS, ROUCOLLE et SAZY.

Assistaient à la séance : M. LARREY (Payeur Départemental),
M. GINESTET (Syndicat Départemental),
M. BARON (Syndicat Départemental).

LE: 11 MARS 2011

OBJET : Convention d'adhésion au Pôle Santé et Sécurité au Travail du CDG82.

Le Président rappelle que comme beaucoup de Communes et Communauté de Communes, le Syndicat Départemental est adhérent au service de Médecine Préventive du Centre de Gestion dont la mission est d'aider les employeurs territoriaux du département à répondre aux obligations qui leur incombent en matière de protection de la santé et de la sécurité des agents placés sous leur autorité.

Le Président du Centre de Gestion a indiqué que le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé de réorganiser le service, répondant ainsi aux axes de la réforme en cours des services de santé et sécurité au travail qui tend à la mise en place d'équipes pluridisciplinaires avec délégation de tâches et coordonnées par un médecin référent.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration du Centre a adopté le 16 décembre 2010 la transformation du Service Médecine Préventive en un "Pôle santé et Sécurité au Travail", composé d'un médecin référent, d'une infirmière de prévention et d'un préventeur.

Cette nouvelle organisation s'accompagne d'un nouveau mode de contribution avec l'abandon de la facturation à la visite pour une contribution forfaitaire annuelle destinée à privilégier la notion de service global plutôt que celle de prestation ponctuelle.

Le Président propose d'approuver la nouvelle Convention jointe en annexe à conclure avec le Centre de Gestion et précise que celle-ci est quasiment sans incidence financière par rapport à la pratique actuelle.

*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité :

- 9 voix pour,
- 1 voix contre,

- approuve les propositions présentées,
- autorise le Président à signer la Convention d'adhésion au Pôle Santé et Sécurité au Travail du CDG82 figurant en annexe.

Fait et délibéré le 04 mars 2011
Le Président,

Jean CAMBON

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE

DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU

REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE 1.1 MARS 2011

ET DE SA PUBLICATION LE 1.1 MARS 2011

Montauban, le 14 MARS 2011

Le Président,

Jean CAMBON

11 MARS 2011